



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
28 avril 2023
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquante-huitième session

Bonn, 5-15 juin 2023

Point 20 d) de l'ordre du jour provisoire

Questions administratives, financières et institutionnelles

Rapport annuel du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Activités menées par le secrétariat pendant l'année 2022, principaux programmes exécutés et résultats financiers

Rapport annuel du secrétariat*

Résumé

Le rapport annuel 2022 du secrétariat a été établi conformément au mandat énoncé au paragraphe 18 de la décision 21/CP.23. Destiné à un large éventail de parties prenantes, le rapport donne une vue d'ensemble des activités du secrétariat, des principaux résultats du processus découlant de la Convention et des données financières de 2022. La version complète de la publication pourra être consultée à l'adresse <https://unfccc.int/annualreport>.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Abréviations et acronymes

Cadre de transparence	cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris
CDN	contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
GES	gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
PMA	pays les moins avancés
PNA	plan national d'adaptation
REDD+	réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts, conservation des stocks de carbone forestier, gestion durable des forêts et augmentation des stocks de carbone forestier (décision 1/CP.16, par. 70)
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa vingt-troisième session, la COP a demandé au secrétariat de rédiger et de publier un rapport annuel qui serait examiné à chaque session du SBI suivant la clôture du précédent exercice financier annuel et dans lequel figurerait des informations concernant les activités menées par le secrétariat pendant l'année écoulée, les principaux programmes exécutés et les résultats financiers¹. Les rapports annuels devraient faciliter la compréhension par un grand nombre de parties prenantes et d'observateurs de ce que produit le secrétariat et des difficultés qu'il rencontre, contribuer ainsi à une meilleure communication et renseigner le public, les médias et les organisations non gouvernementales sur le processus découlant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (ci-après « la Convention »)². À sa quarante-neuvième session, le SBI a examiné les améliorations proposées par le secrétariat³ concernant les futurs rapports annuels⁴.

B. Objet du document

2. Le présent document contient un résumé du rapport annuel 2022, qui expose les principaux résultats du processus découlant de la Convention et des activités du secrétariat, en particulier leurs effets sur la mise en œuvre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris. Il présente aussi les perspectives pour 2023.

II. Activités du secrétariat et principaux résultats obtenus en 2022

A. Vue d'ensemble

3. L'année 2022 a marqué le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention. Entre-temps, le secrétariat n'a cessé de collaborer avec les Parties et d'autres parties prenantes pour faire face aux changements climatiques et faciliter la mise en œuvre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris.

4. Le sixième rapport d'évaluation du GIEC fait encore plus ressortir combien il est crucial que tous les pays engagent une action climatique rapide et à grande échelle en vue de transformer tous les systèmes, secteurs et branches d'activité, dans le contexte de l'objectif de l'Accord de Paris consistant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète à un niveau nettement inférieur à 2 °C et à poursuivre l'action destinée à limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels⁵.

5. L'année écoulée a été la première où l'Accord de Paris a été rendu opérationnel grâce à la négociation du règlement de l'Accord de Paris qui s'est achevée à la vingt-sixième session de la COP. Le secrétariat a aidé les Parties et les parties prenantes à passer de la négociation à la mise en œuvre de l'Accord en rehaussant le niveau d'ambition climatique, en renforçant la résilience et en garantissant le principe de responsabilité.

6. Le secrétariat a facilité les travaux réalisés de façon officielle, en présentiel et en ligne, par les présidences des vingt-sixième et vingt-septième sessions de la COP, les présidents des organes subsidiaires, les organes constitués, les participants et les représentants des Parties en prévision de la vingt-septième session de la COP et au cours de celle-ci. Le secrétariat a, plus précisément :

¹ Décision 21/CP.23, par. 18.

² FCCC/SBI/2016/INF.14, par. 37.

³ Voir le document FCCC/SBI/2018/INF.19, chap. IV.

⁴ FCCC/SBI/2018/22, par. 114.

⁵ Voir https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_SPM.pdf.

- a) Facilité le dialogue intergouvernemental sur les moyens d'agir face aux changements climatiques, en assurant sur les plans organisationnel, procédural, technique, juridique et fonctionnel un appui efficace aux travaux liés au relèvement du niveau d'ambition, au renforcement de la résilience, à l'instauration de la confiance et à la mise en œuvre des engagements ;
- b) Permis aux organes constitués de s'acquitter de leur mandat ;
- c) Géré les référentiels de données et d'informations à l'appui du processus intergouvernemental ;
- d) Facilité la participation des parties prenantes au processus de la Convention et à l'action climatique ;
- e) Supervisé et administré efficacement ses ressources.

B. Exécution du programme de travail du secrétariat

7. Si le secrétariat a pu mener à bien toutes les activités essentielles, leur portée et les délais d'exécution ont pâti de la situation géopolitique actuelle et du caractère aléatoire des ressources additionnelles. Un tel état de choses a pesé sur les activités de l'ensemble du secrétariat et a mis en évidence la dépendance à l'égard d'un modèle de financement qui n'est ni viable ni prévisible.

8. Plusieurs activités n'ont pas pu être exécutées comme prévu, parmi lesquelles: la création au niveau du secrétariat de l'infrastructure des systèmes de registres et des outils de notification au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris, la mise au point et la diffusion des outils de notification relevant du cadre de transparence renforcé et les activités de formation d'experts correspondantes, la gestion de l'ampleur et de la complexité croissantes des sessions des organes subsidiaires et des organes directeurs, l'amélioration du portail de l'Action climatique mondiale permettant un suivi adéquat des engagements des entités non parties, le traitement en temps voulu du processus d'admission d'organisations en qualité d'observateurs, la mise en œuvre de mesures d'innovation et de modernisation concernant les principaux systèmes de conférence, l'exécution en temps voulu d'activités de renforcement des capacités des coordonnateurs nationaux pour l'égalité des sexes et les changements climatiques, la prise en compte des plans de travail du Comité exécutif de la technologie et du Comité de Paris sur le renforcement des capacités, et l'application des recommandations issues d'audits externes dans les délais impartis. Des efforts sont en cours pour remédier à ces lacunes en redéfinissant les priorités en matière de ressources (en dépit des efforts faits pour rechercher des ressources additionnelles), ce qui pèsera de nouveau – et de plus en plus – sur la capacité à mener à bien certaines activités prescrites, y compris en 2023. Les principales activités exécutées par le secrétariat et les réalisations essentielles obtenues en 2022 malgré ces difficultés sont exposées ci-après.

1. Réduction des émissions et relèvement du niveau d'ambition

9. Dans le cadre des efforts visant à développer dans les meilleurs délais l'ambition et l'application des mesures d'atténuation en cette décennie cruciale de façon à compléter le bilan mondial, la CMA, à sa quatrième session⁶, est convenue des éléments à prévoir pour la mise en œuvre du programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes⁷, à la suite de deux consultations informelles menées aux cinquante-sixième et cinquante-septième sessions des organes subsidiaires et d'un atelier organisé avant cette dernière session. Le programme de travail sera traduit en termes opérationnels dans le cadre de dialogues mondiaux et de manifestations axées sur l'investissement.

10. En outre, la première table ronde ministérielle de haut niveau sur l'ambition d'ici à 2030, qui s'est tenue à la vingt-septième session de la COP, a offert une occasion exceptionnelle de contribuer à définir l'orientation à suivre au niveau mondial concernant le

⁶ Décision 4/CMA.4.

⁷ Voir <https://unfccc.int/topics/mitigation/workstreams/mitigation-work-programme>.

niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes d'ici à 2030 et a servi de cadre à l'examen de moyens de mettre la communauté mondiale résolument sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de température à long terme fixé par l'Accord de Paris.

11. Comme il lui était demandé dans le Pacte de Glasgow pour le climat⁸, le secrétariat a publié en 2022 la première mise à jour annuelle du rapport de synthèse sur les CDN⁹. Le rapport a mis en évidence, malgré les progrès réalisés depuis 2021, un écart important entre le niveau d'ambition actuel des dernières CDN disponibles et le volume d'émissions requis pour des trajectoires conduisant à une hausse de 1,5 °C. Le rapport a fait la synthèse des informations contenues dans les 166 dernières CDN disponibles, représentant 193 Parties à l'Accord de Paris, y compris les 142 CDN nouvelles ou actualisées communiquées par 169 Parties, qui couvraient 94,9 % des émissions mondiales totales en 2019.

12. En outre, comme l'a demandé la CMA à sa troisième session¹⁰, le secrétariat a établi le premier rapport de synthèse sur les stratégies à long terme de développement à faibles émissions¹¹. Ce rapport récapitulait les informations contenues dans les 53 derniers documents de stratégie disponibles, représentant 62 Parties à l'Accord de Paris, y compris quatre stratégies mises à jour communiquées par les Parties. Compte tenu de l'évaluation des trajectoires d'émissions fondées sur les stratégies à long terme de développement à faibles émissions et les CDN, le rapport émettait l'hypothèse que la majeure partie des réductions d'émissions prévues d'ici à 2050 auraient lieu après 2030. Or les scénarios évalués par le GIEC prévoient que la moitié des réductions prévues d'ici à 2050 devront être opérées avant 2030 pour limiter à 1,5 °C la hausse des températures au niveau mondial.

13. La troisième session de la CMA a marqué le début de la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris, des domaines d'intervention précis étant définis pour le renforcement des capacités au titre des paragraphes 2 et 4 de cet article. L'organe de supervision du mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris a ainsi entamé ses travaux en juillet 2022. Le secrétariat a apporté son appui à trois réunions de l'organe de supervision, axées sur les modalités de mise en œuvre du mécanisme et sur la planification de ses travaux futurs.

14. Les six centres régionaux de collaboration de la Convention¹² ont facilité la mobilisation des parties prenantes dans le monde entier en vue de réduire les émissions de GES et de rehausser le niveau d'ambition. Ces centres ont organisé et coorganisé plus d'une centaine d'activités de formation, d'ateliers et de webinaires pour faire progresser la collaboration sur les CDN, les stratégies à long terme de développement à faibles émissions, le financement de l'action climatique, les marchés des droits d'émission de carbone et l'article 6 de l'Accord de Paris, la participation des jeunes à l'action climatique, la transparence et l'adaptation. En outre, des semaines régionales du climat¹³ ont été organisées dans les Émirats arabes unis, au Gabon et en République dominicaine, ce qui a permis à quelque 8 000 participants de Parties et d'entités non parties d'instaurer des dialogues ouverts et axés sur la recherche de solutions. Les semaines régionales du climat ont servi de plateforme de collaboration pour promouvoir l'amélioration des CDN, accroître la confiance et susciter une dynamique en prévision de la vingt-septième session de la COP.

15. Le secrétariat a continué de veiller à la comptabilisation précise de la délivrance, de la détention et de l'acquisition d'unités de réduction certifiée des émissions dans le cadre du mécanisme pour un développement propre. En 2022, il a été délivré 49 % d'unités de réduction certifiée des émissions de plus qu'en 2021 (150 millions contre 101 millions), chiffre le plus élevé depuis 2013. Le nombre d'unités de réduction certifiée des émissions annulées volontairement a également augmenté de 11 % (41,7 millions en 2022 contre 37,1 millions en 2021).

⁸ Décision 1/CMA.3, par. 30.

⁹ Voir le document FCCC/PA/CMA/2022/4.

¹⁰ Décision 1/CMA.3, par. 34.

¹¹ FCCC/PA/CMA/2022/8.

¹² Voir <https://unfccc.int/about-us/regional-collaboration-centres>.

¹³ Voir <https://unfccc.int/climate-action/regional-climate-weeks#RCW2022>.

16. Le secrétariat a soutenu les travaux du Comité d’experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre et du forum sur les mesures de riposte dans les domaines de la transition juste, de la diversification économique et des impacts des mesures d’atténuation. Pour contribuer à une meilleure compréhension et au renforcement des capacités des Parties dans ces domaines, le Comité de Katowice sur les impacts a élaboré deux documents techniques sur l’évaluation et l’analyse des impacts des mesures de riposte mises en œuvre, notamment les outils et les méthodes permettant d’évaluer les efforts de diversification et de transformation économiques¹⁴. Le secrétariat a également organisé deux ateliers régionaux, à Antigua-et-Barbuda et au Sénégal¹⁵, pour dispenser aux experts de ces régions une formation pratique sur les outils d’évaluation, en plus des manifestations et des ateliers organisés lors de la cinquante-sixième session des organes subsidiaires, de la vingt-septième session de la COP et des semaines régionales du climat.

2. Renforcement de la résilience

17. L’objectif mondial en matière d’adaptation au titre de l’Accord de Paris est d’améliorer les capacités d’adaptation des Parties, de renforcer la résilience et de réduire la vulnérabilité face aux changements climatiques. En 2022, le secrétariat a appuyé au moyen de quatre ateliers, de multiples rapports et de négociations la première année de mise en œuvre du programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l’objectif mondial en matière d’adaptation¹⁶. La CMA a décidé, à sa quatrième session, d’entamer en 2023 l’élaboration d’un cadre pour l’objectif mondial en matière d’adaptation, qui sera proposé pour adoption à sa cinquième session.

18. Le secrétariat a aidé le Comité de l’adaptation à élaborer des directives supplémentaires à utiliser facultativement par les Parties pour communiquer des renseignements concernant l’adaptation¹⁷, ce qui a fourni une base solide pour améliorer la qualité des informations relatives à l’adaptation et réduire les doublons. Le secrétariat a également aidé le Comité de l’adaptation à publier deux documents techniques, l’un sur les méthodes d’évaluation des besoins d’adaptation¹⁸ et l’autre sur les technologies d’adaptation¹⁹.

19. Grâce à la mise en place de l’initiative UN4NAPs²⁰, le secrétariat a assuré la fourniture d’un appui technique aux pays en développement dans le processus d’élaboration ou d’exécution des PNA. L’initiative a fait l’objet de 70 demandes, qui ont été transmises aux organisations partenaires concernées. L’appui offert consistait notamment à contribuer aux PNA et à les examiner, à fournir les outils voulus d’évaluation des données et à dispenser des conseils sur la conception de propositions de projet.

20. Le Groupe d’experts des pays les moins avancés, avec le concours du secrétariat, a aidé les 46 PMA à recenser des idées de projets fondées sur leurs priorités et à les transformer en propositions de financement à soumettre au Fonds vert pour le climat et à d’autres sources de soutien financier pour la mise en œuvre de leurs PNA. À la fin de 2022, 38 PMA avaient produit 51 idées de projets et soumis deux propositions de financement au Fonds vert pour le climat. En outre, plus d’une trentaine d’experts de 19 pays susceptibles de contribuer à l’élaboration et à l’exécution des PNA ont été regroupés dans un nouveau fichier d’experts originaires des PMA²¹.

21. Le secrétariat a apporté son concours aux travaux menés dans le cadre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l’adaptation à ces changements en copubliant un supplément²² aux directives techniques sur

¹⁴ À consulter sur <https://unfccc.int/documents/614632> et <https://unfccc.int/documents/614633>.

¹⁵ Voir https://unfccc.int/event/forum_WPactivity_3 et https://unfccc.int/event/RMRegionalWorkshop_Senegal_2022.

¹⁶ Voir <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/glasgow-sharm-el-sheikh-WP-GGGA>.

¹⁷ Voir <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/adaptation-communications>.

¹⁸ Accessible à l’adresse <https://unfccc.int/documents/620616>.

¹⁹ La version préliminaire est accessible à l’adresse <https://unfccc.int/documents/620950>.

²⁰ Voir <https://unfccc.int/UN4NAPs>.

²¹ Voir <https://napcentral.org/roster-of-experts>.

²² Accessible à l’adresse <https://unfccc.int/documents/619807>.

les PNA consacré à la biodiversité et à l'adaptation aux changements climatiques, en contribuant à la rédaction d'une note d'orientation²³ assortie de recommandations pour l'élargissement d'approches novatrices liées aux océans et en recueillant des contributions sur les déficits de connaissances critiques qui freinent l'intensification des mesures d'adaptation en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire et les meilleures pratiques dans ce domaine.

22. Les activités du Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones sont d'une importance cruciale pour renforcer la résilience. La toute première réunion régionale du Groupe, réunissant des représentants de régions socioculturelles autochtones d'Asie et d'Afrique, ainsi que des représentants des Parties et d'organismes des Nations Unies, s'est tenue au Tchad, avec le concours du secrétariat.

23. La COP, à sa vingt-septième session, et la CMA, à sa quatrième session²⁴, ont mis en place de nouvelles modalités de financement et un fonds spécial pour aider les pays en développement à faire face aux pertes et préjudices. Le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques a élaboré, avec l'aide du secrétariat, un plan de travail glissant pour 2023-2027²⁵ ainsi que des plans d'action pour l'équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population et le groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques. Ces plans décrivent la façon dont le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie rassemblera des compétences et des ressources et déterminera le type de produits techniques nécessaires pour soutenir les efforts des Parties en matière de pertes et de préjudices. En outre, la COP, à sa vingt-septième session, et la CMA, à sa quatrième session, ont adopté le mandat du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques²⁶, qui vise à accélérer la fourniture d'une assistance technique, et ont créé un Conseil consultatif.

3. Renforcement de la transparence

24. Le processus de notification, de préparation, de soumission, d'examen technique et d'analyse des informations fournies par les Parties est au cœur de la transparence et du principe de responsabilité, et s'avère essentiel pour renforcer la confiance dans les efforts visant à limiter à 1,5 °C la hausse de la température au niveau mondial.

25. En 2022, le secrétariat a apporté son appui à l'examen de 68 rapports nationaux, à savoir : 38 rapports sur les inventaires nationaux des GES, 24 rapports biennaux actualisés (dont quatre contenaient des annexes techniques sur les résultats d'activités REDD+) et 6 rapports sur les niveaux d'émission de référence pour les forêts soumis au titre de l'initiative REDD+. Au total, 289 experts ont participé aux examens et analyses en ligne. Le processus d'examen, prévu au titre du Protocole de Kyoto, des inventaires annuels de GES soumis pour la deuxième période d'engagement s'est également achevé en 2022.

26. Outre la mise en œuvre du processus d'établissement de rapports et d'examen, le secrétariat a aidé les Parties à faire connaître et à comprendre les CDN. Au total, 32 CDN nouvelles ou mises à jour ont été soumises au secrétariat et rendues publiques au moyen du registre des CDN²⁷ au cours de l'année 2022.

27. Après l'adoption par les Parties des tableaux communs et des modèles de tableaux communs au titre du cadre de transparence, le secrétariat a entrepris l'élaboration d'outils pour la communication électronique des émissions de GES, de l'état d'avancement des CDN et des informations relatives à l'appui en matière de financement, de mise au point et de transfert de technologies et de renforcement des capacités. Une version d'essai devrait être mise à la disposition des Parties d'ici à juin 2023, sous réserve de la disponibilité de ressources financières²⁸.

²³ Accessible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/510426>.

²⁴ Décisions 2/CP.27, par. 2, et 2/CMA.4, par. 2.

²⁵ Voir le document FCCC/SB/2022/2/Add.2.

²⁶ Décisions 11/CP.27, par.1, et 12/CMA.4, par. 8.

²⁷ <https://unfccc.int/NDCREG>.

²⁸ Décision 5/CMA.3, par. 8.

28. Le secrétariat a fourni un appui et des conseils techniques aux pays en développement dans le but d'améliorer les capacités institutionnelles et techniques leur permettant d'établir et de soumettre en temps voulu leurs rapports nationaux, notamment les rapports biennaux au titre de la transparence. Il a aidé le Groupe consultatif d'experts à organiser trois ateliers régionaux de formation et trois webinaires qui se sont déroulés en anglais, en espagnol et en français à l'intention de plus de 500 experts du monde entier.

29. De surcroît, le secrétariat a poursuivi la mise en œuvre de quatre programmes de formation pour permettre à un plus grand nombre d'experts de participer à des examens ou à des analyses techniques concernant : 151 communications nationales et 79 rapports biennaux actualisés de Parties non visées à l'annexe I de la Convention, et 38 rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés qui avaient été publiés au 30 juin 2022. Le secrétariat a également entrepris l'élaboration du programme de formation à l'intention des experts techniques qui participent à l'examen technique des rapports biennaux au titre de la transparence²⁹.

30. Le renforcement des capacités en matière de transparence a figuré en bonne place parmi les activités du secrétariat sous la forme d'un programme de formation professionnelle (formation à la transparence en matière d'action climatique et d'appui au titre de la Convention), qui comprend un module sur les inventaires nationaux des GES, la notification des mesures d'adaptation et le cadre de transparence. Le secrétariat a facilité la formation de 31 experts sur les inventaires nationaux des GES, de 25 experts sur la notification des mesures d'adaptation et de 17 experts sur le cadre de transparence.

31. À la vingt-septième session de la COP, le secrétariat a lancé sa première initiative sous la bannière Together4Transparency, à savoir une série de 30 manifestations sur deux semaines couvrant diverses réalisations obtenues en matière de transparence au cours des trente dernières années et présentant les succès remportés et des pratiques exemplaires. L'initiative s'adressait à un large éventail de parties prenantes et de représentants de haut niveau et a permis de recueillir des points de vue variés sur la signification de la transparence et les avantages que procure le suivi des progrès accomplis et des mesures d'appui.

32. La quatrième session de la CMA a été l'occasion de donner pleinement effet à l'article 15 de l'Accord de Paris et d'instituer un comité pour faciliter la mise en œuvre et promouvoir le respect des dispositions de l'Accord selon une démarche transparente, non accusatoire et non punitive. Le règlement intérieur adopté à la quatrième session de la CMA³⁰ garantit le bon fonctionnement, l'équité et la transparence du comité dans ses relations avec les Parties.

4. Mobilisation du financement et des technologies climatiques et renforcement des capacités

33. Comme il en avait été chargé à la troisième session de la CMA³¹, le secrétariat a facilité le lancement du programme de travail spécial sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique, établi pour la période 2022-2024, en organisant quatre dialogues d'experts techniques pour étayer les délibérations politiques du premier dialogue ministériel de haut niveau qui a eu lieu à la quatrième session de la CMA. Il a en outre aidé les Parties à définir leurs besoins en matière de financement de l'action climatique et les stratégies visant à y répondre. Le secrétariat a également organisé au niveau régional trois sessions de formation pratique sur l'accès au financement de l'action climatique et sa mobilisation, à l'intention des États insulaires de l'océan Indien, des PMA d'Asie et des États arabes³².

34. Le secrétariat a aidé à organiser la sixième réunion du Comité de Paris sur le renforcement des capacités³³ et a apporté son appui à la mise en œuvre du plan de travail du Comité³⁴, notamment les activités visant à combler les lacunes en matière de capacités et

²⁹ Décision 5/CMA.3, par. 30.

³⁰ Décision 24/CMA.4, par. 1.

³¹ Décision 9/CMA.3, par. 3.

³² Voir https://unfccc.int/NBF_Project.

³³ Le rapport de la réunion est accessible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/550223>.

³⁴ Accessible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/267207>.

d'évaluation des besoins, à mieux coordonner les efforts de renforcement des capacités et à améliorer l'appropriation par les pays en développement du renforcement et du maintien des capacités. La onzième réunion du Forum de Durban³⁵, la quatrième édition du Pôle de renforcement des capacités³⁶ et les entretiens virtuels sur le renforcement des capacités³⁷ ont rassemblé plus de 3 700 participants, qui ont passé en revue un large éventail de questions urgentes dans des domaines thématiques tels que l'adaptation et la résilience, la transition juste, l'harmonisation des programmes relatifs au climat et au développement, ainsi que le financement et la technologie.

35. Le secrétariat a soutenu directement le renforcement des capacités dans divers domaines, notamment l'adaptation, l'article 6 de l'Accord de Paris, les jeunes et les changements climatiques, et la mise en œuvre des engagements nationaux, et ce, à l'intention d'un large éventail de parties prenantes (Parties, observateurs, présidents de séance, jeunes négociateurs, législateurs, jeunes professionnels, etc.) des petits États insulaires en développement et des PMA.

36. En 2022, le secrétariat a facilité l'élaboration et le lancement du programme de travail conjoint du Mécanisme technologique, qui vise à accroître les synergies et les complémentarités dans les travaux du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques et à définir les domaines d'intervention du Mécanisme technologique dans son ensemble pour les cinq prochaines années (2023-2027). Il s'agit d'une étape importante pour le Mécanisme, car elle marque le début d'une nouvelle phase de travail pour les technologies climatiques, guidée par la science, alignée sur les objectifs à long terme de l'Accord de Paris et axée sur les secteurs à fort potentiel et les interventions à fort impact.

5. Participation des parties prenantes

37. Afin de promouvoir un niveau d'ambition plus élevé, le portail de l'Action climatique mondiale³⁸ compte plus de 30 000 acteurs du monde entier qui s'engagent dans l'action climatique par des contributions annoncées, des plans et des activités. Le portail présente également des initiatives de coopération relatives au climat qui cherchent à favoriser des mesures climatiques dans divers secteurs et domaines. Il s'agit notamment d'initiatives facilitées par le secrétariat et des partenaires (la Charte de l'industrie de la mode pour l'action climatique et le Sport au service de l'action climatique, par exemple).

38. L'engagement des enfants dans l'action climatique et leur rôle essentiel en tant qu'agents du changement n'ont cessé de croître. En janvier 2022, le secrétariat a lancé la Plateforme de l'action pour l'autonomisation climatique³⁹, faisant l'objet d'une collaboration sur trois ans avec le Ministère de l'économie, de l'industrie, de l'action climatique et de l'énergie du Land allemand de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et prévoyant une série d'activités annuelles à l'appui de la mise en œuvre du Programme de travail de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation climatique et de son plan d'action, avec des domaines d'intervention tels que le renforcement de l'engagement concret des enfants et des jeunes et l'appui aux coordonnateurs nationaux de l'Action pour l'autonomisation climatique dans l'action pour le climat. Le plan d'action quadriennal adopté par la COP à sa vingt-septième session et la CMA à sa quatrième session⁴⁰ a confié au secrétariat la tâche de diriger les activités de mise en œuvre du programme de travail de Glasgow.

39. En 2022, le secrétariat a contribué à une série de manifestations qu'il avait été prévu de consacrer au plan d'action pour l'égalité des sexes et a établi plusieurs rapports, dont un rapport de synthèse mettant en évidence les défis à relever et les travaux supplémentaires à engager pour faire progresser la mise en œuvre effective des activités dans le cadre de ce plan⁴¹. Il a prêté son concours à l'organisation d'une réunion sur les aspects du sixième rapport d'évaluation du GIEC liés aux questions de genre à la vingt-septième session de la COP.

³⁵ Voir <https://unfccc.int/11th-meeting-of-the-durban-forum-on-capacity-building>.

³⁶ Voir <https://unfccc.int/pccb/4CBHub>.

³⁷ Voir <https://unfccc.int/Capacity-building%20Talks>.

³⁸ <https://unfccc.int/fr>.

³⁹ Voir <https://unfccc.int/ace-hub>.

⁴⁰ Décisions 23/CP.27, par. 1, et 22/CMA.4, par. 1.

⁴¹ FCCC/SBI/2022/8.

40. Le processus intergouvernemental de la Convention compte au total 3 178 organisations admises en qualité d'observateurs. Afin de trouver collectivement des solutions aux difficultés rencontrées par les Parties et les observateurs pour renforcer la participation de ces derniers, le secrétariat a lancé en 2022 le processus d'examen des observateurs, qui a donné lieu à plus de 300 propositions. Il a également publié dans cinq langues de l'ONU un « manuel pour les observateurs » destiné à étoffer les capacités des observateurs participant aux sessions de la COP⁴².

6. Aspects opérationnels et logistiques

41. L'organisation – en dépit de défis logistiques considérables – de la cinquante-sixième session des organes subsidiaires sous forme hybride en juin 2022 et de la vingt-septième session de la COP en novembre 2022 figure en bonne place parmi les efforts déployés par le secrétariat au cours de l'année écoulée pour réunir les Parties, les observateurs et d'autres parties prenantes au regard d'un calendrier très chargé de manifestations consacrées au climat.

42. Pour que cette vingt-septième session se déroule d'une façon sûre, inclusive et productive, le secrétariat a étroitement collaboré avec le pays hôte, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU et l'Organisation mondiale de la Santé en vue de surmonter les difficultés liées à la pandémie.

43. En raison de son ampleur et de sa portée, la vingt-septième session s'est tenue dans le plus vaste centre de conférence que la COP ait jamais occupé (50 % plus spacieux que celui de la vingt-sixième session) et a totalisé le plus grand nombre de réunions (2 717, soit 7 % de plus que les deux dernières sessions de la COP), un nombre sans précédent de documents de session (6 % et 36 % de plus qu'aux vingt-sixième et vingt-septième sessions, respectivement) et un nombre record de participants munis d'un badge (près de 50 000, soit 32 % de plus qu'à la vingt-sixième session), dont plus de 10 000 représentaient la société civile.

C. Résultats financiers

44. Le rapport annuel présente les principaux résultats financiers de 2022, dont le total des ressources financières mises à la disposition du secrétariat et les dépenses totales, le financement provenant des différentes sources et la comparaison des prévisions de dépenses et des dépenses effectives pour le budget de base et le relevé international des transactions, ainsi que la liste des Parties et des entités non parties ayant versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. Ces résultats sont également consignés dans les documents relatifs à l'état des contributions et des droits au 21 octobre 2022⁴³ et au budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021⁴⁴.

D. Personnel du secrétariat

45. Le secrétariat conserve un effectif diversifié et équilibré représentatif des Parties auxquelles il fournit un appui. Une nouvelle structure ayant été mise en place, il disposait à la fin de 2022 d'un effectif de 396 personnes sous contrat à durée déterminée ou sous contrat temporaire. Le rapport annuel indique la composition du personnel par sexe, origine géographique, catégorie et source de financement.

E. Perspectives

46. L'année 2023 sera cruciale pour l'action climatique, la conclusion du bilan mondial à la vingt-huitième session de la COP constituant une étape majeure. C'est la première fois que les Parties se réuniront pour déterminer si les objectifs de l'Accord de Paris sont en passe

⁴² Accessible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/619169>.

⁴³ FCCC/SBI/2022/INF.16.

⁴⁴ FCCC/SBI/2019/4 et Add.1 et 2.

d'être atteints, ce qui représentera une occasion de tracer la voie à suivre au cours de cette décennie d'action capitale et de corriger la trajectoire. Le secrétariat appuie la conclusion du bilan mondial en facilitant la participation effective de toutes les parties prenantes et en contribuant à une compréhension commune des efforts mondiaux et des mesures prioritaires concernant les changements climatiques, en vue de relever le niveau d'ambition au niveau national et de renforcer la coopération internationale.

47. L'année en cours est également capitale pour rendre opérationnel le fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices, accélérer la responsabilisation des Parties au moyen des rapports relevant du cadre de transparence et celle de toutes les parties prenantes par le biais du portail de l'Action climatique mondiale, et poursuivre pour la deuxième année la mise en œuvre du programme de travail spécial sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique.

48. Vu l'importance grandissante du thème de la transition juste, le secrétariat appuiera les activités axées sur la mise en œuvre du programme de travail correspondant pour l'examen d'approches visant à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et organisera la première table ronde ministérielle annuelle de haut niveau sur la transition juste à la cinquième session de la CMA. Les tout premiers dialogues mondiaux et manifestations axées sur l'investissement prévus dans le programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes seront organisés en 2023, ce qui permettra aux Parties d'examiner les moyens d'accélérer une transition énergétique juste et d'échanger des expériences dans ce domaine.

49. Le secrétariat met continuellement en œuvre des mesures propres à améliorer l'efficacité du processus de la Convention et s'efforce de continuer à s'adapter à son mandat et de faire en sorte que chaque conférence s'appuie sur la précédente afin que les résultats cumulés rapprochent la communauté mondiale de la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Dans un souci de crédibilité et d'intégrité, il sera essentiel de définir une vision à long terme de la manière dont le secrétariat aidera les Parties et les autres parties prenantes à honorer leurs engagements. La question de savoir si le monde a une chance d'atteindre les buts et objectifs de l'Accord de Paris et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sera déterminée par les mesures et les décisions prises en 2023 et au-delà.
